

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Présents :

12 (MM., Mmes BAGNERIS, BIAGGINI, DAMIAN, DA SILVA, EYCHENNE, LEFEVRE, FAUBERT, ISAIA, LARDIERE, LOUSSIKIAN, PUIG, STANCZAK).

3 (M., Mmes CHAUVOT, DASQUE, MAILHE).

Absents :

4 M., Mmes COMBES, LAGE, VARGAS (ont donné procuration), DAMBLAT.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Désignation du secrétaire de séance : BAGNERIS.

Vote : Pour 18

1 – Approbation du compte administratif budget communal 2015

M. ISAIA se retire

Section fonctionnement

Dépenses	933 500,40 €	
Recettes	1 058 107,61 €	
Excédent		+ 126 385,16 €

Section investissement

Dépenses	1 674 767,71 €	
Recettes	1 423 775,34 €	
Déficit		- 250 992,37 €

Report de l'exercice 2014

Section fonctionnement	Excédent	+ 134 637,86 €	
Section investissement	Déficit		- 477 268,60 €

Résultat de clôture 2014

Section fonctionnement	Excédent	+ 333 695,74 €	
Section Investissement	Excédent	+ 255 248,53 €	

Résultat de clôture 2015

Section de fonctionnement	Excédent	+ 457 302,95 €	
Section investissement	Excédent	+ 4 256,16 €	

Vote : Pour : 14 - Contre : 3

2 – Adoption du compte de gestion budget communal 2015

Le maire n'a présenté aucune donnée chiffrée. Il est dressé par le Trésorier de Muret.

Vote : Pour : 14 - contre : 3

3 – Affectation du résultat de l'exercice budget communal 2016

Section fonctionnement : résultat exercice : excédent	+ 124 607,21 €
Résultat antérieur : excédent	+ 332 695,74 €
Reste à affecter	+ 457 302,95 €
Solde d'exécution de la section investissement	+ 4 256,16 €
Report en fonctionnement	+ 457 302,95 €

Vote : Pour : 14 - Contre : 3

4 – Approbation du compte administratif budget assainissement 2015

M. ISAIA se retire.

Réalisations exercice 2015

Section exploitation

Dépenses	143 714,83 €	
Recettes	141 847,03 €	
Déficit		- 1 867,80 €

Section investissement

Dépenses	131 221,46 €	
Recettes	137 280,61 €	
Excédent		+ 6 059,15 €

Reports de l'exercice 2014

Section exploitation	Excédent	+ 61 404,69 €
Section investissement	Excédent	+ 235 852,37 €

Résultat cumulé

Section exploitation	Excédent	+ 59 536,89 €
Section investissement	Excédent	+ 241 911,52 €

Vote : Pour : 14 - contre : 3

5 – Adoption du compte de gestion budget assainissement 2015

Le maire n'a présenté aucune donnée chiffrée. Il est dressé par le Trésorier de Muret.

Vote : Pour : 14 - contre : 3

6 – Affectation du résultat de l'exercice budget assainissement 2016

Section exploitation :	- 1 867,80 €
Résultat antérieur :	+ 61 404,69 €
Section investissement :	+ 241 912,15 €
Report en exploitation	+ 59 536,89 €

Vote : Pour : 14 - Contre : 3

7 – SIVOM de la Saudrune – Signature d'une convention

M. le maire explique qu'en prévision des évolutions institutionnelles prévues par le schéma intercommunal de coopération intercommunale qui vont impacter les structures intercommunales, il est proposé à la commune de Le Fauga la mise en œuvre du savoir-faire du SIVOM de la Saudrune par le biais d'une convention de prestation de service

en matière d'assainissement collectif d'une durée de un an. Cette période permettra la transition vers un transfert de compétences assainissement collectif par le Fauga au SIVOM de la Saudrune au 1^{er} janvier 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la commune confie au SIVOM les prestations suivantes :

- Gestion de la station d'épuration de 1900 équivalent/habitants de la commune de Le Fauga,
- gestion des postes de relevage.

L'ensemble de cette prestation sera facturée à la commune pour la somme forfaitaire de 10 000 € pour l'année.

Il est proposé de signer la convention.

Vote pour : 18

8 – Achat d'une nacelle par cinq communes

M. le maire expose que les communes de Lavernose-Lacasse, Saint-Clar de Rivière, Labastidette, Saint-Hilaire et le Fauga ont souhaité réaliser ensemble l'acquisition d'un camion nacelle.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant le meilleur rapport qualité prix s'élève à 59 299,90 € HT soit 70 922,68 € TTC avec une option stabilisation variable de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Soit un montant total d'acquisition de 61 799,90 € HT, soit 73 922,68 € TTC. Il faut déduire la reprise de l'ancien camion nacelle d'un montant de 24 000 € TTC qui sera réparti sur les cinq communes à savoir 49 992,68 € TTC donc par commune 9 984,54 €.

A cela, il faut ajouter l'assurance du camion, la carte grise et le contrôle bimensuel ce qui fixe le montant pour chaque commune à 10 180,98 € TTC.

Les cinq communes pourront moyennant une participation à l'acquisition et aux frais d'entretien de ce camion nacelle l'utiliser en fonction d'un planning annuel.

Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les communes intéressées.

Il est proposé de signer la convention.

Vote pour : 18

9 – Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne – Modification des statuts

M. le maire indique que la modification des statuts proposée permettrait au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Le conseil municipal doit aussi se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG, à savoir la création et l'exploitation de réseaux de chaleur ou de froid et la création, l'entretien, l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité de proximité.

Vote pour : 18

10 – Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne – Implantation d'un coffret marché de plein vent Rue Cazalères

M. le maire informe que suite à la demande de la commune concernant l'implantation d'un coffret marché de plein vent Rue Cazalères, le SDEHG a réalisé une étude. Le montant des travaux s'élève à :

- | | |
|--|---------|
| - TVA récupérée par le SDEHG | 1 020 € |
| - Part SDEHG | 4 710 € |
| - Part restant à la charge de la commune | 746 € |

Vote pour : 18

11 – Création d'une classe – Achat de mobilier et demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. le maire informe de l'ouverture d'une classe maternelle pour la rentrée 2016 qu'il convient de doter en mobilier scolaire.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, il propose un devis de mobilier pour un montant de 13 235,00 € HT et un devis de rideaux répondant aux normes pour un montant de 1 294,00 € HT de la société SAVOY Equipement, soit un montant total de 14 529,00 € HT.

Vote pour : 18

Questions diverses

M. le maire indique qu'il a reçu un courrier du mandataire judiciaire qui gère la liquidation judiciaire de la SA AIR MEDITERRANEE demandant une aide financière en vue de la mise en place d'une cellule soutien psychologique.

La séance est levée à 22 h 50.